

Mécène, un métier d'avenir ?

Lorsque des capitaux privés financent un travail créatif sous forme de dons, qu'est-ce que cela implique ? Quelles conséquences sur l'œuvre, l'artiste et le public ? Le mécénat culturel est-il uniquement un moyen de financement parmi d'autres ? Face à la fonte actuelle des subventions dans un contexte de « crise », la question mérite d'être abordée.

À la source de la *culture*, disons pour faire simple qu'il y a la *création*, cette partie immergée du travail des artistes qui comprend une part non négligeable de recherche et d'invention... et donc d'errances, de quêtes, d'essais et erreurs. C'est tout ce qui, après la phase de formation, précède la phase de fabrication proprement dite de l'*œuvre*¹, sommet émergé de l'iceberg. Pour un *Eurêka* artistique, pour une œuvre aboutie, combien d'esquisses abandonnées et d'impasses explorées ? Combien de fleuves traversés ou de naufrages essuyés ? La création, c'est au fond tout ce qui n'atteint pas l'autre rive, ce que le public ne verra jamais, mais qui résonne pourtant dans ce qu'il reçoit *in fine*.

Une œuvre artistique se finance soit sur la base de sa potentialité à devenir tôt ou tard un produit culturel via des investissements divers et variés, soit avec le soutien de subventions publiques, dont une des fonctions est de soutenir l'émergence d'œuvres qui ne répondent à aucune demande a priori, ceci au nom d'enjeux politiques plus ou moins démocratiques selon les lieux et les époques. Dans le cas d'une subvention, le retour sur « investissement » est parfois espéré, jamais exigé, là est toute la différence. Mais inutile d'opposer ces deux modes de financements, qui ont des intérêts parfois convergents. Intéressons-nous plutôt à un troisième, plus discret, le mécénat culturel, parce qu'il pourrait soutenir, lui, la création, cette phase traditionnellement à charge de l'artiste ou de son entourage (c'est souvent parmi ses proches que l'artiste trouve ses premiers mécènes).

Le mécénat culturel le plus visible concerne l'aval des œuvres. Il entre en scène une fois qu'elles existent, c'est-à-dire lors de leur diffusion, au moment de leur rencontre avec le public. L'aspect événementiel de cette diffusion (concert, festival, vernissage d'une exposition, première d'un opéra ou d'un film, etc.), est souvent ce qui intéresse ce genre de mécènes. « Rendre l'art accessible au plus grand nombre », disent-ils, avec la visibilité en ligne de mire et/ou l'accès à une loge ou une soirée de gala, cela va sans dire. La différence avec le sponsoring est faible, tout est affaire de contrats conclus entre le mécène et l'institution culturelle, une histoire de relations². À ce stade, le ou les artistes en tant que travailleurs ont rarement voix au chapitre. Les interprètes toucheront un cachet pour leur prestation du jour et les auteurs, dans certains cas, quelques droits. La plupart se contenteront de voir leur travail reconnu, remettant à plus tard la pérennité économique de leur activité.

« Lorsqu'on évoque un risque quant à la perte de moyens pour la culture, quelques personnes et

¹ Le mot *œuvre* doit ici être pris dans son sens le plus large, désignant ainsi aussi bien un objet (tableau, film, livre, disque, vêtement, etc.) qu'une prestation (concert, pièce, danse, performance, etc.).

² « La culture n'est plus une responsabilité sociétale », interview de Peter de Caluwe par Xavier Flament, *L'Echo*, 20 novembre 2013 - <http://www.lecho.be/r/t/1/id/9433133>.

associations s'affolent encore, mais dès que l'on aborde l'insécurité quasi permanente qui caractérise la vie quotidienne des artistes, on peut sans exagérer affirmer que tout le monde s'en fout... »³ De toute façon, pourrait-on ajouter avec cynisme, des artistes il y en a trop, comme le clamait déjà le Collectif Manifestement en 2006.⁴ « *L'art n'est pas démocratique et ne doit pas l'être ou plutôt, l'art a toujours eu un rapport très étrange avec la démocratie* », rappelle Xavier Löwenthal, éditeur et auteur de bande dessinée. De là à laisser les forces actuelles déterminer ce qui est art et ce qui ne l'est pas, quel travail mérite d'être diffusé et qui sera laissé pour compte, il y a un pas que l'on aurait tort de franchir sans débattre. D'autant que c'est, à mon sens, essentiellement en amont que se situe le cœur du problème, et peut-être une partie de la réponse à inventer.

DON ET CONTRE-DON

Commençons par noter qu'un collectionneur qui finance les œuvres d'un artiste « prometteur » est un investisseur, pas un mécène. Le plaisir de miser sur un artiste, comme on mise sur un cheval, est indissociable du succès financier que cet investissement, dit « à risque », permettra un jour de faire éclater. Avoir su voir avant les autres ne prend sens que si les autres un jour voient, autrement dit tôt ou tard achètent. Bref, un investisseur, aussi éclairé ou audacieux soit-il, n'est pas un mécène.

Est mécène celui qui finance sans contrepartie apparente. Mais « tout don appelle un contre-don », comme l'a rappelé l'anthropologue Marcel Mauss qui s'est intéressé aux formes archaïques du contrat reliant les hommes⁵. « Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ? » Si l'intérêt de l'investisseur et l'enjeu du pouvoir subsidiant sont bien compris, quel est l'intérêt du mécène lorsqu'il finance la *création* ? Que reçoit-il en retour ? De quelle nature est le contre-don dans ce cas-là ?

Gageons qu'il s'agit d'autre chose que ce que reçoit le mécène caritatif, celui qui donne aux « pauvres » dans une idée de partage, de correction d'une injustice sociale. Toute générosité cache une prise de pouvoir du bienfaiteur sur le bénéficiaire, qui anciennement lui répondait « je suis votre obligé ». Ainsi le mécénat caritatif cache une vérité politique trop souvent occultée : redistribuer une fraction de capital pour corriger une injustice sociale ne fait que renforcer la notion même de capital en le rendant nécessaire. Or le capitalisme est un système économique qui permet et favorise des pratiques le plus souvent à l'origine de cette injustice. Se pose alors une question inévitable : le rôle du mécénat caritatif est-il de favoriser une justice sociale ou au contraire d'entretenir le système pour que rien ne change ? Difficile de répondre ici à cette question moins simpliste qu'il n'y paraît. On se contentera de l'utiliser comme balise dans la réflexion qui nous occupe. Disons simplement qu'un don, surtout s'il est financier, n'est jamais gratuit.

Se peut-il qu'un mécène qui soutient un artiste en phase de création fasse *œuvre utile* ? À entendre Isabelle Morlet, directrice de la fondation SPES⁶, il y a de quoi être interpellé : « *Je tiens d'emblée à dire qu'il s'agit de pur mécénat, qu'il n'y a aucune volonté de récupération d'aucune sorte. La fondation n'a pas de collection, elle ne demande rien aux artistes si ce n'est de réaliser leur œuvre. Elle est là pour soutenir les artistes prometteurs, c'est un coup de pouce dans leur carrière.* » Lancée par un industriel belge « proche des arts », cette fondation est visiblement synonyme de passion pour celles et ceux qui l'animent depuis 25 ans. Le fonctionnement ressemble à celui d'une commission publique ; les

³ *L'artiste au travail, état des lieux et prospectives*, Introd. de Manuel Hermia, p.9, Bruxelles, Smart / Bruylant 2007.

⁴ *Y a trop d'artistes !*, Première manifestation du Collectif Manifestement, 2006 - <http://www.manifestement.be/2006/concept.htm>.

⁵ Marcel Mauss, « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, Collection Quadrige, 1973.

⁶ SPES, fondation mécénale privée artistique, ouverte à tous les artistes (ayant déjà une pratique), bourses annuelles de 5000€, plus d'infos sur www.spes.be.

maîtres-mots sont dossiers personnels, subjectivité, délibérations. Isabelle Morlet parle des réunions du comité de sélection avec enthousiasme : « Les réactions des jurés sont toujours très pertinentes, très ouvertes. Cela donne lieu à des débats enflammés et très sympathiques. Tous sont vraiment très motivés et passionnés, avec des déchirements pour les artistes qui n'ont pas été retenus. (...) Je trouve que les choix de la fondation ont toujours été audacieux. Ce ne sont pas des valeurs sûres. Le jury a vraiment envie de donner leur chance à des jeunes réalisateurs, comme à des jeunes écrivains, des peintres, etc. » Elle le sait, sa propre fille en témoigne, « vivre de sa création est très difficile et avoir la tête libre pour créer c'est vraiment compliqué. Les artistes doivent être au four et au moulin, à la création, à la production, au financement. Et donc moi je suis pleine d'admiration pour eux. »

TOUT ART EST POLITIQUE

Une fondation qui soutient la poésie en tant qu'art à part entière, qui refuse toute dépense de prestige (pas de remise de bourse spectaculaire) et qui envoie systématiquement une fin de non-recevoir aux grandes familles ou entreprises qui souhaitent la soutenir contre visibilité... force le respect. Il n'en reste pas moins que le mécénat, comme l'art lui-même, se pratique dans un contexte socio-politique donné. Si demain les subventions publiques disparaissent face à la montée en puissance du privé, comme d'aucuns le craignent, de telles sources de financements, surtout si elles se multiplient⁷, prendront un pouvoir qui n'aura rien de démocratique⁸.

Certes, le mécénat éclairé, comme celui que pratiquait Laurent de Médicis à Florence, au XV^e siècle, à l'époque de la Renaissance, permet l'émergence d'œuvres inattendues, mais il oblitère aussi tout un pan de la création, celui qui n'a pas l'heur de plaire au prince, généralement l'art qui d'une manière ou d'une autre remet en cause son pouvoir ou sa fortune. Un mécène soutiendrait-il un artiste qui dans son art écorne la notion même de mécénat, d'accumulation de capital ou de propriété lucrative ? Isabelle Morlet affirme que oui. SPES serait-elle l'exception qui confirme la règle, l'exemple à suivre ?

« Tout art est politique. » affirme Isi Fiszman, mécène à ses heures qui se défend de l'être : « J'avais des amis qui étaient artistes et lorsque j'avais un peu d'argent, on a fait des choses ensemble, mais je n'ai jamais fait du mécénat. J'avais un peu plus d'argent qu'eux, ils crevaient de faim alors je les ai soutenus, c'est tout. J'aime bien être avec eux et voir ce qui se passe. (...) Mais je les soutenais à titre personnel, pas pour faire de l'art. En fait, je me suis retrouvé dans un milieu où il y avait des artistes et j'ai eu beaucoup de chance parce que j'ai rencontré des gens assez exceptionnels. » Il pense que le confort tue la créativité. Selon lui, « l'art est utilisé par les mécènes, mais l'art n'a rien à voir avec le commerce, du moins l'art auquel moi je crois. Bien sûr c'est très mélangé, les actes sont mélangés. Ce qu'il y a d'autre dans l'art, c'est ça qui est intéressant. Cela existe depuis le premier jour que quelqu'un a fait un dessin dans une grotte. (...) Et puis, de toute façon, ajoute-t-il, le mécénat sera toujours très radin, très avare. »

Pour qu'il le soit moins, Xavier Löwenthal estime, lui, qu'il faudrait « inciter les familles riches de Belgique à créer des fondations pour l'art grâce à des incitants fiscaux, leur permettre par exemple de payer les droits de succession en œuvres d'art. (...) Si les riches de la planète se dotent de fondations qui soutiennent l'art, c'est parce qu'ils ont des incitants à le faire. Ce n'est jamais complètement désintéressé. Mais, attention, si on réglemente trop, cela risque de les décourager. Pourquoi ne pas imposer que toutes les fondations d'art bénéficient d'avantages fiscaux à la seule condition qu'elles mettent en place une

⁷ Notons que SPES est pour l'instant en Belgique, à notre connaissance, la seule fondation mécénale privée qui soutient la création artistique. Une autre fondation similaire, la fondation Lucernaire, est en cours de création : <http://laral.hebfree.org/lucernaire>.

⁸ Sans compter que tout financement privé légitime la propriété lucrative (à ne pas confondre avec la propriété d'usage) puisque seule les dividendes du capital, appelé dans ce cas-ci patrimoine, sont distribués.

commission ? Dans un second temps, lorsque les fondations sont bien installées, on peut réglementer un peu plus et exiger des représentants de la profession. » Ainsi, ajoutera-t-on, qu'une rotation des membres de ces commissions.

Selon lui, l'enjeu est là. Pour cadrer cette montée en puissance du privé dans le financement de la culture et de la création, sans doute inévitable dans le contexte actuel, il faut faire en sorte que « ces fondations soient d'intérêt public et non strictement privé ». Cela ne va effectivement pas de soi si l'on se fie à l'exemple du Tax-shelter, mécanisme fiscal lancé en 2003 pour soutenir la création cinématographique belge et aujourd'hui dévoyé par des intermédiaires économiques qui n'y voient qu'une façon de s'enrichir... au détriment de la création. Investisseurs et pouvoirs publics se sont ici entendus pour le meilleur (les premières années) et pour le pire (dès 2005). Il y a de quoi devenir prudent⁹.

POURQUOI SOUTENIR LA CRÉATION ?

Un conteur qui sillonne son pays pendant des mois pour transformer une mémoire orale en contes et créer peu à peu le spectacle itinérant dont il rêve, une dessinatrice qui passe des nuits entières à croquer des infirmières tendre la main en silence d'une chambre à l'autre, des acteurs qui s'enferment dans une cabane pendant des semaines pour faire craquer des feuilles mortes et sortir de terre une épopée, un réalisateur qui lit, rencontre, photographie pour affiner peu à peu son regard sur ce qu'il cherche à mettre en film... tout cela bien-sûr n'est pas du travail. On appellera ça recherche, quête, voyage, errance, amusement, plaisir, cheminement, mais certainement pas travail. Mais alors qu'est-ce que créer veut dire ?

Des trois phases de l'œuvre – création, fabrication/prestation, diffusion – la première est la plus fragile, la plus précaire, à l'instar de la recherche fondamentale en sciences, pour beaucoup aussi invisible qu'inutile. C'est pourtant la phase la plus longue, la plus mystérieuse... sans laquelle la suite n'existerait pas. Ensuite, dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel, pour ne citer qu'eux, ce n'est qu'une fois le projet de l'œuvre argumenté et mis en forme dans un dossier abouti que les artistes peuvent espérer décrocher des subventions publiques et intéresser des investisseurs. Ce n'est qu'à partir de là (quand tout va bien) que l'on peut parler de salaire pour tous les intervenants : artistes, techniciens, producteurs et intermédiaires. Avant c'est le règne de la débrouille, l'auto-investissement, l'appel à la solidarité familiale ou au "réseau".

La *création* ne peut être l'apanage d'une élite sous peine d'accentuer encore un peu plus la dualisation actuellement à l'œuvre dans notre société. La rendre au contraire accessible au plus grand nombre c'est faire œuvre de démocratie au sens noble du terme, c'est s'opposer aux réflexes de type aristocratique intimement liés à la pratique artistique. C'est en amont et pas en aval de la culture que se joue l'égalité et le partage équitable des ressources.

Aujourd'hui en Belgique, pour rendre une *création* concrètement possible, une partie des artistes s'appuient sur le fameux statut d'artiste¹⁰ qui dans les faits – et c'est une réalité taboue – est une subvention déguisée à la création, une sorte de mécénat d'Etat. Malheureusement, toujours dans les faits, ce mécanisme est insuffisant pour vivre au quotidien, dysfonctionne régulièrement et est en péril.

⁹ Dimitra Bouras, *Tax Shelter, suite, et peut-être fin*, Webzine Cinergie, 18 Juillet 2013 - http://www.cinergie.be/webzine/tax_shelter_suite_et_peut_etre_fin

¹⁰ Possibilité de maintenir dans la durée une allocation de chômage à un niveau constant.

Alors y aurait-il lieu de favoriser l'émergence d'un mécénat culturel dédié à la création, afin de palier au recul des pouvoirs publics en la matière ? Voilà la question qui nous occupe ici. L'idée est dangereuse parce qu'elle légitimerait le capital, coupable de la situation actuelle, en le rendant encore plus indispensable. Dangereuse aussi parce que ce genre d'idée accélère la délégitimation de l'intervention publique. Dangereuse enfin parce qu'elle va à l'encontre de la seule sortie pas le haut, à mon sens, possible du capitalisme, celle défendue par le Réseau Salarial : la socialisation complète de tous les salaires reposant sur la notion de cotisation (par opposition à celle d'impôt)¹¹. Ce principe économique, à l'opposé du mécénat, aboutit à la création d'un salaire universel, seul mécanisme à même de favoriser véritablement la création et l'innovation au bénéfice de tous.

Pourtant, il y a dans le contexte actuel une contradiction à investiguer. Le mécénat ne serait-il pas un passage obligé, une impasse à explorer malgré tout ? Après tout, les pouvoirs publics, eux, subventionnent bien l'Education permanente, dont l'essence est l'émancipation citoyenne... et la critique du pouvoir. Serait-ce au tour du capital d'appliquer ce principe de saine démocratie ? Soutenir la création sans contrepartie apparente. Un artiste qui ne rêve pas n'est pas un artiste.

ERIC SMEESTERS
Réalisateur, etc.
Décembre 2013

SOURCES ET RESSOURCES

Anne VINCENT et Marcus WUNDERLE, *Le financement privé de la culture*, CRISP, Dossier n°74, 2010 - <http://www.crisp.be/2010/12/le-financement-prive-de-la-culture>

Bureau d'études de SMart, *L'artiste au travail, état des lieux et perspectives*, Bruxelles, Smart/Bruylant, 2007

Nicolas CHOMEL, *La propriété lucrative*, Réseau Salarial, 1 décembre 2011 -

<http://www.reseau-salarial.info/4718d064effb0023e213c5ede6b324c4?lang=fr>

Pierre-Antoine SIMON, « À qui profite le tax shelter ? », mémoire de fin de Master en Sciences de Gestion (Directeur de mémoire M. Giorgio A. Tesolin), UCL, 2010

Bernard FRIOT, *L'enjeu du salaire*, Paris, Ed. La Dispute, 2012

Réseau Salarial, <http://www.reseau-salarial.info>

¹¹ Réseau Salarial, association d'éducation populaire, <http://www.reseau-salarial.info>.